



COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 1ER OCTOBRE 2021

A la demande des représentants FO-DGFIP 68 qui ont demandé un expert pour le point DUERP/PAP, ce dernier est le premier examiné en séance.

I) Examen du DUERP et validation du PAP de la DDFIP (pour avis motivé)

Pour faire suite au GT (Groupe de Travail) sur le DUERP qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juillet 2021, le CHS-CT a examiné le DUERP et le PAP (plan annuel de prévention).

Une précision a été demandée sur les prestations de ménage, et la phrase suivante a été ajoutée au PAP : « le GT souhaite la réévaluation du contrat et augmentation des volumes d'heures et de la qualité des prestations ».

En effet, le problème de la qualité du ménage n'est pas nouveau et a été abordé à plusieurs reprises, aussi bien en GT que lors des CHS-CT. Il a ainsi été fait état du nombre d'heures de ménage, qui, a priori, n'est pas « négocié » entre la DDFIP et le prestataire. Les représentants FO-DGFIP 68 ont demandé à ce que les prestations demandées et payées soient faites et que le contrat ne soit pas dégradé.

Le DUERP et le PAP ont été approuvés par un vote unanime avec l'avis formulé suivant :

« Au vu de la forte nécessité de mise en place de formations en matière de prévention des risques, l'Administration ne doit pas se reposer uniquement sur le CHS-CT pour cela.

Le CHS-CT du 68 insiste afin que des formations liées aux risques psycho-sociaux (RPS) (gestion des conflits, formation à un management plus humain face aux multiples réformes,...) et aux nouveaux risques (COVID, télétravail,...) soient prises en charge par l'administration dans le cadre de la formation initiale des agents et de la formation continue.

Les représentants du CHS-CT du Haut-Rhin sont concernés par la politique nationale qui limite la gestion de toutes les administrations des 10 départements de la région Est à 4 médecins de prévention. Ces médecins de prévention n'ont plus la possibilité d'effectuer les visites médicales régulières des agents. Le CHS-CT exige que tous les agents puissent être suivis conformément aux prescriptions réglementaires. Le CHS-CT exige également que la médecine de prévention ne soit pas le parent pauvre de cette discipline et que ses effectifs soient à la hauteur des enjeux.

En outre, la réduction drastique des effectifs dans les services de la DDFIP a largement contribué au développement des RPS. Il serait temps que l'administration mette fin à sa politique de suppression d'emplois et se donne les moyens nécessaires en créant de nouveaux emplois sédentaires.

Enfin, le CHS-CT s'alarme de la dégradation des conditions d'hygiène qui découle de l'absence de suivi de la réalisation des prestations attendues et payées. Il constate par ailleurs que le nouveau contrat diminuera encore le niveau d'hygiène. Il exige donc un véritable état des lieux des besoins et une renégociation en conséquence. »

II) Enregistrement des débats (pour avis)

En conformité avec le décret régissant l'enregistrement des débats lors des instances, celui-ci a été approuvé.

III) Procès-verbaux des réunions du 11/09/2020, 13/11/2020 et 13/06/2021 (pour approbation)

Le PV du 11 septembre 2020 est approuvé par les représentants syndicaux. Néanmoins, FO-DGFIP68 s'est abstenu au vu, une nouvelle fois, du délai beaucoup trop long entre la tenue de l'instance et la transmission des PV.

Le PV du 13 novembre 2020 est approuvé par les représentants syndicaux. Néanmoins, FO-DGFIP68 s'est abstenu pour les mêmes raisons.

Le PV du 21 juin 2021 est approuvé par l'ensemble des représentants syndicaux.

IV) Présentation de la lettre de mission de l'assistante de prévention de la DRDDI

La lettre de mission fait mention d'une quote-part de 30 % du temps de travail consacrée à la mission d'assistante de prévention de la DRDDI. Ce point interroge les représentants syndicaux, mais la Direction signale que cette situation est temporaire (jusqu'au 31 décembre 2021 normalement) et l'arrivée d'un agent qui sera à temps plein pour cette mission.

V) Point de situation budgétaire 2021 – Validation des propositions du GT du 27 septembre 2021

Pour faire suite au GT sur la situation budgétaire qui s'est tenu le 27 septembre 2021, le CHS-CT a examiné les propositions de dépenses suite à ce GT.

Sont rejetées à l'unanimité :

- la peinture de la BSE SAINT LOUIS : en effet, cette dépense relève pleinement de la DRDDI et non du CHSCT ;
- le mobilier détente de la Paierie CEA : en effet, aucun devis n'a été présenté. De plus, va être sollicité le CDAS/SG, car il ne s'agit pas d'une amélioration, le service venant d'être déménagé dans de nouveaux locaux, la DDFIP devait prévoir ce type de dépenses ;
- un réfrigérateur pour la Paierie CEA : comme ci-dessus, cette dépense relève du CDAS/SG ;
- des plantes pour le SIP de Saint Louis : Du jamais vu... C'est un nouveau service vitrine de la Direction, si elle veut que l'accueil soit agréable pour les usagers, elle peut payer ses plantes !
- des chaussures de sécurité de la cellule informatique : les agents dépendent de Metz, la dépense relève donc de ce CHS-CT.

Sont acceptées à l'unanimité :

- les aménagements de poste demandés par le médecin de prévention, à savoir un fauteuil (pour un montant de 1 658,70 €) ;
- la rehausse du plan de travail de la BLIC : validé par le GT DUERP (pour un montant de 756 €) ;
- les toiles pour l'ambiance thermique pour le site de DOLLFUS : la direction ayant enfin présenté un devis et proposé un financement à hauteur de 64 %, le CHSCT accepte le co-financement à hauteur du solde ;
- des lampes pour le site de DOLLFUS : cette dépense relève pleinement de la DDFIP qui a déménagé des agents sans se préoccuper de leur ambiance lumineuse. Cependant, compte-tenu de l'urgence de la situation (le site étant vraiment mal éclairé), le CHS-CT accepte cette dépense (pour un montant de 921,96 €) ;
- des stores occultant pour la BSE de Saint Louis (pour un montant de 1 644,39 €) ;
- un chariot pour la BSE Saint Louis (pour un montant de 1 677,12 €) ;
- des sur-lunettes : la DRDDI a reconnu un oubli pour cette année, les porteurs de lunettes ne peuvent pas utiliser le matériel fourni, le CHS-CT accepte donc cette dépense (pour un montant de 1 950 €) ;
- des chaussures de sécurité pour le service de l'audit (pour un montant de 166,80 €).

A été validée par le CHS-CT mais FO-DGFIP 68 a voté contre : la peinture des vestiaires douches femme de la BSE de Saint Louis. Pour nous, cela relevait aussi de la DRDDI comme la peinture des bureaux qui a été rejetée à l'unanimité (pour un montant de 1 183,20 €).

Enfin, les représentants FO-DGFIP 68 ont proposé une nouvelle dépense : des vêtements pour les agents OP/CO de la BSE de Saint Louis qui ne disposent pas de moyens d'identification suffisants par rapport à leurs usagers. La dépense a été validée à l'unanimité (pour un montant de 973,54 €, devis à réactualiser).

VI) Point sur les fiches de signalement

Plusieurs fiches de signalement ont été présentées pour la DDFIP :

- Concernant le SIE MULHOUSE : l'ensemble du CHS-CT (administration et OS) est d'accord pour affirmer qu'il y a un problème dans le service (d'ordre professionnel, personnel, organisationnel et hiérarchique). Le CHS-CT confie à la DDFIP le soin de contacter Madame MORANO, qui était intervenue au SIP de Colmar, pour lui faire une présentation de la situation et qu'elle nous éclaire sur les actions susceptibles d'être menées.

Une réserve existant dans le budget pour les risques psychologiques, celle-ci est mise à disposition pour un éventuel devis de Madame MORANO. Si la réserve n'est pas suffisante, les représentants sont unanimes pour que l'action soit engagée au plus vite et acceptent que la dépense soit validée en dehors d'une instance sur présentation d'un devis.

Concernant l'obligation vaccinale : FO-DGFIP 68 distingue la pression révélée dans la fiche de signalement de l'interprétation et l'application de la loi. Selon nous, il n'appartient pas au CHS-CT de débattre des choix de gestion du directeur ou des éventuelles mesures de contournement qu'il consentirait à appliquer. Maintenant que les sanctions sont appliquées, nous sommes intervenus en CTL et en réunion informelle pour l'y inviter avant l'échéance et nous ne voulons pas discriminer les agents qui, contre leur gré, se seraient faits vacciner pour ne pas être suspendus.

Nous avons donc proposé une motion à laquelle la CFDT et la CFTC se sont joints : « Les représentants FO, CFTC et CFDT prennent connaissance et actent de la pression faite aux agents concernés par l'obligation vaccinale. Il s'agit pour eux de distinguer l'application des textes (obligation et sanction) du jugement des choix individuels (tentative répétée de convaincre) ».

VII) Point sur les accidents de service

La DDFIP n'a pas transmis les accidents de 2021, ils seront présentés au prochain CHS-CT.

VIII) Point sur les exercices d'évacuation

La DRDDI a présenté 3 comptes-rendu d'exercices d'évacuation, un bon point pour elle.

A contrario, pour la DDFIP, on n'a toujours rien !!! Cela fait des années maintenant que FO-DGFIP 68 alerte sur cette absence de prévention...

IX) Point d'information sur les évolutions liées à la gestion de la crise sanitaire et du pass sanitaire

A) Pass sanitaire

Le Directeur de la DRDDI a introduit ce point en évoquant le paradoxe des agents chargés de vérifier les pass sanitaire alors qu'eux-mêmes n'y sont pas astreints.

FO-DGFIP 68 a embrayé sur le paradoxe des nomades à la DDFIP qui sont exempts du pass même s'ils se rendent dans des lieux où il est obligatoire. Pour nous, le sens même du pass est la santé collective. Or, force est de constater que les paradoxes soulevés démontrent un manque de cohérence qui n'est pas bon pour l'image.

B) Agents vulnérables

Concernant les agents vulnérables, la législation a une nouvelle fois évolué. Ainsi, le médecin de prévention a expliqué aux membres du CHS-CT que les agents vulnérables étaient dorénavant répartis en deux listes : les agents immunodéprimés sévères, qui sont soit en ASA soit en télétravail (5/5), et les autres, qui peuvent revenir – en partie – en présentiel (sauf si télétravail possible 5 jours par semaine).

X) Point sur le suivi de la démarche BEAT conduite au sein du service de la viticulture de Colmar

La DRDDI a présenté au CHS-CT le bilan de la démarche BEAT qui a été conduite au sein du service de la Viticulture de COLMAR. Cette démarche se conclut par 12 recommandations qui ont été pour la plupart mises en places ou sont en cours d'application. La Direction se félicite du travail accompli.

XI) Point d'information sur la mise en place du télétravail pérenne

Pour la DDFIP, l'Administration nous a dressé un tableau très élogieux de la situation dans le département, avec le nombre d'ordinateurs portables distribués (plus de 550), les pourcentages de télétravailleurs réguliers, ponctuels,...

Quand on travaille à la DDFIP, on sait manier les chiffres pour toujours bien présenter...

Pour la DRDDI, l'Administration a indiqué que 70 agents étaient en télétravail, ponctuels ou réguliers, la plupart sur une journée ou deux par semaine. La majorité des télétravailleurs est constituée par des agents de la branche OP/CO.

XII) Point sur le marché du ménage dans les locaux administratifs

Ce point a été abordé lors de l'examen du DUERP (voir Point I.).

XIII) Avancement des travaux dans les cités administratives de Colmar et Mulhouse et impact

Un point d'étape a été fait concernant le début des travaux à la cité administrative de COLMAR.

XIV) Calendrier

GT Crédits : 08/11/2021

CHSCT : 08/11/2021

Mathilde LANG (titulaire), Christophe VOGEL (suppléant), Olivier HINGRAY (expert point I)